

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
COMMUNE DE SOMMERAU

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2 / 2024 EN DATE DU 20 FEVRIER 2024 A 19H30

Nombre de conseillers élus : 23
Nombre de conseillers en fonction : 23
Quorum : 12

Nombre de conseillers présents en séance : 17 Nombre de Votants : 20 dont 3 procurations

Date de convocation : 14 février 2024 par le maire LORENTZ Bruno
Date de publication sur le site internet communal : 27 février 2024
Date affichage liste des délibérations : 27 février 2024
Date de transmission au contrôle de légalité : 27 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt février à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, à Allenwiller, salle de la mairie, sous la présidence de LORENTZ Bruno, Maire.

Étaient présents :

| | |
|---------------------------|---|
| LORENTZ Bruno | Maire |
| HEIM Claude..... | 1er adjoint et maire délégué de Birkenwald |
| JAEGER Jacqueline..... | 2ème adjointe et maire délégué d'Allenwiller |
| AUER Maurice | 5ème adjoint et maire délégué de Salenthal |
| ANTONI Cathy | 4ème adjoint |
| ANDRES Jean-Jacques | Conseiller municipal |
| BRUNNER Bruno | Conseiller municipal |
| CHAMPEL Jean-Marc..... | Conseiller municipal |
| FRIEDERICH Vanessa | Conseillère municipale |
| FRIEDRICH Jean-Louis..... | Conseiller municipal |
| GUNTNER Patricia | Conseillère municipale |
| GUTH Julien..... | Conseiller municipal |
| LORENTZ Béatrice..... | Conseillère municipale et Maire délégué de Singrist |
| OSTERMANN Céline | Conseillère municipale |
| PAULEN René..... | 3ème adjoint |
| RENAULT Stéphane | Conseiller municipal |
| WAGNER Sabine | Conseillère municipale |

Absent(s) excusé(s) :

| | |
|-------------------------|--|
| KIEFFER Josiane | Conseillère municipal (procuration à Claude HEIM) |
| MOEBEL Christelle | Conseillère municipale (procuration à Jacqueline JAEGER) |
| ROTH Larissa..... | Conseillère municipale (procuration à Béatrice LORENTZ) |
| SCHALL Véronique | Conseillère municipale |

Absents non excusés :

| | |
|--------------------------|----------------------|
| De la HOGUE Arnaud | Conseiller municipal |
| JOCQUEL Julien | Conseiller municipal |

Assistaient en outre à la séance :

| | |
|---------------------|--|
| KALCK Pascale..... | Attachée territoriale principale – secrétariat |
| RIEHL Aurélie | Adjointe administrative - secrétariat |
| SCHNEPP Eric | Adjoint technique territorial principal de 1ère classe - service technique |

Secrétaire de séance : LORENTZ Béatrice, assistée de KALCK Pascale

La majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer valablement.

Ordre du jour :

- 1) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
- 2) Installation de M. Jean-Marc CHAMPEL en tant que conseiller municipal (suite démission de Mme Aurélie BART-HECKENBENNER 22/01/2024)
- 3) Installation de Mme Sabine WAGNER en tant que conseillère municipale (suite démission de Mme Nancy HUFSCMITT 30/01/2024)
- 4) Adoption procès verbal de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 18/01/2024
- 5) Composition des conseils communaux (suite démissions)
- 6) Composition Centre Communal d'Action Sociale (suite démissions)
- 7) Composition de certaines commissions communales (suite démissions)
- 8) Composition de la Commission de Contrôle des listes électorales (suite démissions)
- 9) Achat de terrain – Ban de Birkenwald
- 10) Ressources Humaines
 - a. Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
 - b. Création de poste
- 11) Location de terres communales – Renouvellement baux
- 12) Chasse
 - a. Refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale
 - b. Répartition du produit de la chasse - Indemnités versées au secrétaire et au trésorier
- 13) Mise en conformité des installations électriques – bâtiments communaux – Atelier et églises
- 14) Vente tracteur DEUTZ
- 15) Opération « Subvention acquisition récupérateur eau de pluie » - Reconduction
- 16) Opération « Subvention pour acquisition arbres fruitiers » - Reconduction
- 17) Urbanisme Informations
- 18) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire
- 19) Informations diverses

- ❖ M. le Maire ouvre la séance à 19 H 30, salue les membres présents et donne lecture des procurations.
- ❖ M. le Maire rappelle que pour une bonne information des conseillers et conformément à la Loi Engagement et proximité du 27/12/2019, le tableau annuel 2023 des indemnités perçues par les élus a été joint à la convocation du présent conseil.
- ❖ Le Conseil Municipal procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

DCM 2024-13 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Point 1

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, Mme Béatrice LORENTZ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mme Pascale KALCK.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-14 : Installation de M. Jean-Marc CHAMPEL en tant que conseiller municipal (suite démission de Mme Aurélie BART-HECKENBENNER 22/01/2024)

Point 2

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Par lettre en date du 22/01/2024 (réceptionnée en mairie le 22/01/2024), Mme BART-HECKENBENNER Aurélie a fait part de sa démission en tant que conseillère municipale de SOMMERAU. Le représentant de l'Etat a été informé. Elle est donc automatiquement remplacée par

la personne suivante de la liste, à savoir M. CHAMPEL Jean-Marc, présent ce soir et qui a accepté le mandat de conseiller municipal.

A la demande de M. le Maire, M. CHAMPEL Jean-Marc se présente et il est immédiatement installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal prend acte de ce que dessus.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-15 : Installation de Mme Sabine WAGNER en tant que conseillère municipale (suite démission de Mme Nancy HUFSCMITT 30/01/2024)

Point 3

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Par lettre en date du 30/01/2024 (réceptionnée en mairie le 30/01/2024), Mme HUFSCMITT Nancy a fait part de sa démission en tant que conseillère municipale de SOMMERAU. Le représentant de l'Etat a été informé. Elle est donc automatiquement remplacée par la personne suivante de la liste, à savoir Mme WAGNER Sabine, présente ce soir et qui a accepté le mandat de conseillère municipale. A la demande de M. le Maire, Mme WAGNER Sabine se présente et elle est immédiatement installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal prend acte de ce que dessus.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-16 : Adoption Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 18/01/2024

Point 4

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2024 transmis aux Conseillers avant la réunion est soumis à l'assemblée pour adoption.

M. GUTH confirme les propos de Mme KALCK en ce qui concerne la non-obligation pour la commune de Sommerau d'adopter un règlement intérieur pour le fonctionnement du conseil municipal (strate démographique et droit local).

Décision du Conseil Municipal :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2024 est approuvé.

Pour :..... unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

| |
|--|
| DCM 2024-17 : Composition des conseils communaux (suite démissions) |
|--|

Point 5

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Suite à la démission de Mmes BART-HECKENBENNER Aurélie et HUFSCMITT Nancy, il y a lieu de revoir la composition des conseils communaux des communes délégués, sachant que les conseillers communaux d'une commune déléguée n'ont pas obligation d'être domicilié dans cette commune déléguée.

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit la composition des conseils communaux des communes déléguées à compter de ce jour :

| | | | |
|--|--|---|--|
| Commune Déléguée de Allenwiller | Nombre de membres y compris le maire délégué : 7 | Maire délégué : JAEGER Jacqueline | Conseillers communaux : JOCQUEL Julien LORENTZ Bruno MOEBEL Christelle OSTERMANN Céline RENAULT Stéphane ROTH Larissa |
| Commune Déléguée de Birkenwald | Nombre de membres y compris le maire délégué : 5 | Maire délégué : HEIM Claude | Conseillers communaux : BRUNNER Bruno GUTH Julien KIEFFER Josiane SCHALL Véronique |
| Commune Déléguée de Salenthal | Nombre de membres y compris le maire délégué : 4 | Maire délégué : AUER Maurice | Conseillers communaux : ANTONI Cathy CHAMPEL Jean Marc DE LA HOGUE Arnaud |
| Commune Déléguée de Singrist | Nombre de membres y compris le maire délégué : 7 | Maire délégué : LORENTZ Béatrice | Conseillers communaux : ANDRES Jean-Jacques FRIEDERICH Vanessa FRIEDRICH Jean-Louis GUNTNER Patricia PAULEN René WAGNER Sabine |

Le Maire sera informé des réunions des conseils communaux et pourra y assister le cas échéant (voix consultative).

Pour : *unanimité*

Contre : ---

Abstention : ---

| |
|--|
| DCM 2024-18 : Composition Centre Communal d'Action Sociale (suite démissions) |
|--|

Point 6

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Suite à la démission de Mme HUFSCMITT Nancy, il y a lieu de pourvoir à son remplacement au sein du Centre Communal d'action sociale – 1 place (membre de la même liste). Vu la délibération en date du 16/06/2020, la personne suivante sur la liste est Mme ROTH Larissa.

Le Centre Communal d'Action Sociale de SOMMERAU sera donc composé comme suit à compter de ce jour :

- Président : Bruno LORENTZ
- Membres élus : Arnaud DE LA HOGUE, Julien JOCQUEL, Larissa ROTH et Véronique SCHALL
- Membres nommés : Christelle MOEBEL, Christine CHARDON, Sabine CHATELAIN, Isabelle ENGEL

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal prend acte de ce que dessus.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

| |
|---|
| DCM 2024-19 : Composition de certaines commissions communales (suite démissions) |
|---|

Point 7

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Suite à la démission de Mmes BART-HECKENBENNER Aurélie et HUFSCMITT Nancy, il y a lieu de pourvoir à leur remplacement dans les commissions suivantes (en priorité par un membre de la même liste) :

➤ **Commission « Administration générale et finances » : 1 place**

M ANDRES Jean-Jacques est candidat. Aucun autre conseiller ne propose sa candidature.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal désigne M. ANDRES Jean-Jacques en tant que membre de la Commission « Administration générale et finances ».

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

➤ **Commission « Communication » : 1 place**

Mme WAGNER Sabine est candidate. Aucun autre conseiller ne propose sa candidature.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal désigne Mme WAGNER Sabine en tant que membre de la Commission « Communication ».

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

➤ **Commission « Forêt sanctuaire » : 1 place**

M. AUER Maurice est candidat. Aucun autre conseiller ne propose sa candidature.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal désigne M. AUER Maurice en tant que membre de la Commission « Forêt sanctuaire ».

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

➤ **Commission « Patrimoine et environnement » : 1 place**

M. CHAMPEL Jean-Marc est candidat. Aucun autre conseiller ne propose sa candidature.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal désigne M. CHAMPEL Jean-Marc en tant que membre de la Commission « Patrimoine et environnement ».

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

Communication - Composition des commissions communales

Suite aux délibérations de ce jour et dans les conditions inscrites à l'article L2121 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Commissions communales sont donc constituées comme suit :

| Intitulé des commissions | Liste non exhaustive et non définitive des attributions | Membres (max 8) |
|---|--|--|
| Commission des Finances et de l'Administration générale | Budgets Attribution marchés hors compétence CAO Affaires financières (emprunts, gestion de la trésorerie, dotations, subventions) Fiscalité | Bruno LORENTZ Président Stéphane RENAULT Vice-Président René PAULEN Vanessa FRIEDERICH Jean-Jacques ANDRES Josiane KIEFFER Béatrice LORENTZ Claude HEIM |
| Commission des Travaux | Programmation des travaux Suivi de l'exécution des travaux Gestion du personnel relevant du Service technique | Bruno LORENTZ Président Claude HEIM Vice-Président Jean-Jacques ANDRES Julien GUTH Jacqueline JAEGER Béatrice LORENTZ René PAULEN Jean-Louis FRIEDRICH |

| | | |
|---|---|--|
| Commission de l'Urbanisme | Toutes affaires afférentes à l'urbanisme hors PLU | Bruno LORENTZ Président Jacqueline JAEGER Vice-Président Jean-Jacques ANDRES Maurice AUER Claude HEIM Béatrice LORENTZ Véronique SCHALL René PAULEN |
| Commission PLU (Plan Local d'Urbanisme) | Elaboration du PLU Révision du PLU Modification du PLU Toutes questions relatives au PLU | Bruno LORENTZ Président Cathy ANTONI Jean-Jacques ANDRES Maurice AUER Claude HEIM Jacqueline JAEGER Béatrice LORENTZ Jean-Louis FRIEDRICH Vice-Président |
| Commission des Forêts et de la Chasse | Gestion des forêts communales d'Allenwiller et de Salenthal Gestion des chasses | Bruno LORENTZ Président Béatrice LORENTZ Cathy ANTONI Vice-Président Maurice AUER Bruno BRUNNER Christelle MOEBEL Claude HEIM Josiane KIEFFER |
| Commission du Patrimoine et Environnement + mobilité | Gestion des bâtiments communaux Gestion des terrains communaux Gestion des chemins communaux Gestion des cimetières Energies renouvelables Fleurissement | Bruno LORENTZ Président Patricia GUNTNER Vice-Président Cathy ANTONI Claude HEIM Jacqueline JAEGER Béatrice LORENTZ Véronique SCHALL Jean-Marc CHAMPEL |
| Commission Enfance - Ecole Jeunesse et risques sanitaires | Relations avec l'Ecole de la Sommerau Gestion du personnel affecté à l'Ecole Gestion des risques sanitaires | Bruno LORENTZ Président Jacqueline JAEGER Vice-Président Arnaud DE LA HOGUE Julien JOCQUEL Céline OSTERMANN Stéphane RENAULT Christelle MOEBEL Larissa ROTH |
| Commission de la Communication | Organisation de toutes manifestations sur le territoire de la commune (fête des aînés et autres) | Bruno LORENTZ Président Julien GUTH Vanessa FRIEDERICH Sabine WAGNER Jacqueline JAEGER |

| | | |
|--|--|---|
| | Communication sous tous ses aspects (supports papier, supports numériques, Internet, Fibre, etc) | Béatrice LORENTZ Patricia GUNTNER Vice-Président Céline OSTERMANN |
| Commission « Projet forêt sanctuaire » | Réflexion, organisation et réalisation du projet | Bruno LORENTZ Président Cathy ANTONI, Vice-présidente Jacqueline JAEGER Maurice AUER |

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal prend acte de ce que dessus.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-22 : Composition de la Commission de Contrôle des listes électorales (suite démissions)

Point 8

Rapporteur : Bruno LORENTZ

La Composition de la Commission de contrôle des listes électorale doit être revue compte tenu des démissions de Mmes BART-HECKENBENNER Aurélie et HUFSCHEMITT Nancy. Les conseillères démissionnaires sont remplacées par les nouveaux entrants (de la même liste) :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle composition de la Commission de contrôle des listes électorales à savoir :

Membres titulaires :

KIEFFER Josiane
FRIEDRICH Jean Louis
BRUNNER Bruno
ANDRES Jean Jacques
ROTH Larissa

Membres suppléants :

SCHALL Véronique
JOCQUEL Julien
OSTERMANN Céline
WAGNER Sabine
CHAMPEL Jean Marc

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal prend acte de ce que dessus.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

| |
|---|
| DCM 2024-21 : Achat de terrain – Ban de Birkenwald |
|---|

*Point 9**Rapporteur : Jacqueline JAEGER*

La commune a l'opportunité d'acquérir des terrains cadastrés comme suit :

Ban de Sommerau – Préfixe Birkenwald
 Lieu-dit Oberhalb der Kapelle
 Section 1 Parcelle 242 0,75 are
 Section 1 Parcelle 244 1,15 are
 Section 1 Parcelle 48 22,30 ares
 Section 1 Parcelle 51 41,97 ares
 Total : 66,17 ares

Au prix de 54,- €uros l'are appartenant
 à MM. DREIFUSS Alain et Nils Roger
 (zonage PLU : A)

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir les parcelles :

Ban de Sommerau – Préfixe Birkenwald
 Lieu-dit Oberhalb der Kapelle
 Section 1 Parcelle 242 0,75 are
 Section 1 Parcelle 244 1,15 are
 Section 1 Parcelle 48 22,30 ares
 Section 1 Parcelle 51 41,97 ares
 Total : 66,17 ares

appartenant à MM. DREIFUSS Alain et Nils Roger
 Au prix de 54,- €uros l'are (3573,18 € le lot des parcelles)

- Autorise M. LORENTZ Bruno, Maire à signer l'acte d'achat notarié à intervenir
- Dit que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024 (opération 100701 – achat terrains et bâtiments).

*Pour : unanimité**Contre : ---**Abstention : ---***Mme RIEHL Aurélie et M. SCHNEPP Eric quittent la séance.**

| |
|--|
| DCM 2024-22 : Ressources Humaines |
|--|

| |
|---|
| DCM 2024-22.1. : Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle |
|---|

Point 10.1

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Le Conseil Municipal

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 11 Décembre 2023 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il y a lieu de soutenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique territoriale ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer, dans les limites prévues pour les fonctionnaires de l'Etat, le régime indemnitaire ;

Considérant que le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 précité prévoit qu'il revient à l'organe délibérant de fixer certaines modalités d'application de la prime de pouvoir d'achat, notamment le montant de cette prime déterminé en fonction de la rémunération brute perçue par les agents sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

Afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics,

DECIDE

* d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions fixées par le décret sus indiqué et par la présente délibération, selon les conditions suivantes :

Bénéficiaires et conditions d'attribution

Les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires et les agents contractuels de droit public qui remplissent les conditions cumulatives suivantes

- Avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 Euros au titre de la période comprise entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023
- Etre employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023

La rémunération brute prise en compte s'entend celle perçue du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et des heures supplémentaires ou complémentaires défiscalisées.

Montant de la prime

Le montant de la prime varie en fonction de la rémunération de l'agent et est fixé comme suit :

| Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 | Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat pour un équivalent temps complet = montant maximum autorisé par la réglementation |
|---|---|
| Inférieure ou égale à 23 700 € | 800 € |
| Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € | 700 € |
| Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € | 600 € |
| Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 € | 500 € |
| Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € | 400 € |
| Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € | 350 € |
| Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 € | 300 € |

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi de l'agent sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence (01/07/2022 au 30/06/2023), le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé l'agent au cours de la période du 01/07/2022 au 30/06/2023, la rémunération prise en compte est celle versée par l'employeur qui emploie et rémunère l'agent au 30/06/2023, et corrigée si besoin pour correspondre à une année pleine.

Conditions de versement

La prime est versée en une fois.

La prime doit être intégralement versée avant le 30 juin 2024.

La prime n'est pas reconductible.

La prime est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023, la prime est versée par chacun d'entre eux, si elle a été instaurée.

* d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au budget 2024 de la commune

* de charger le maire de procéder aux attributions individuelles par arrêté individuel en tenant compte des conditions de versement fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 précité et arrêtées par la présente délibération.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2024-22.2 : Création de poste d'adjoint administratif territorial

Point 10.2

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Par délibération en date du 09 février 2023, le conseil municipal avait créé un poste d'adjoint administratif territorial contractuel (catégorie C) pour une durée de 1 an (poste pourvu du 16/05/2023 au 15/05/2024).

Néanmoins, il serait aujourd'hui opportun de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial – relevant de la catégorie hiérarchique C- à temps complet à compter du 16 mai 2024 pour les fonctions d'agent de gestion administrative, comptable et technique.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial – relevant de la catégorie hiérarchique C- à temps complet à compter du 16 mai 2024 pour les fonctions d'agent de gestion administrative, comptable et technique.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024 et suivants.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette création de poste.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

Mme RIEHL Aurélie et M. SCHNEPP Eric reviennent en séance.

DCM 2024-23 : Location de terres communales – Renouvellement baux

Point 11

Rapporteur : Jacqueline JAEGER

La commune est propriétaire d'un certain nombre de parcelles de terre agricole dont une partie est mise en fermage. Comme tout locataire, le fermier a l'obligation de payer un loyer (fermage). Cette obligation a pour corollaire la délivrance du bien affermé. La liberté des parties pour établir le prix du bail est cependant réduite, lorsqu'il s'agit d'un bail à ferme. La loi prévoit, en effet, une fixation administrative de la valeur locative normale du bien loué. Le loyer retenu, d'un commun accord entre les parties, devant obligatoirement s'inscrire dans les limites maxima et minima prévues par arrêté préfectoral (article L 411-11 du code rural et de la pêche maritime). Exprimées en monnaie, ces limites sont actualisées chaque année en fonction de la variation de l'indice national des fermages.

- Le contrat avec M. STORCK Olivier, exploitant agricole de Lochwiller arrive à échéance le 10/11/2024. Il est basé sur les parcelles suivantes :

| Commune de Sommerau | | | |
|---------------------|---------|----------|-------------------|
| Préfixe | Section | Parcelle | Surface |
| Allenwiller | A | 163 | 33,31 ares |
| Allenwiller | A | 474 | 15,64 ares |
| Allenwiller | A | 476 | 8,45 ares |
| Allenwiller | A | 822 | 21,87 ares |
| Allenwiller | A | 831 | 9,83 ares |
| Allenwiller | B | 1135 | 10,90 ares |
| Allenwiller | B | 1150 | 4,84 ares |
| Allenwiller | B | 1186 | 28,51 ares |
| Total loué : | | | 133,35ares |

Il est proposé de renouveler le bail aux conditions suivantes, le locataire sortant ayant donné son accord :

Reconduction 9 ans du 11/11/2024 au 10/11/2033 - prix 1,50 € l'are – au nom de STORCK Olivier 14 rue de l'Eglise à Lochwiller.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de relouer les parcelles communales comme ci-dessus référencées, à M. STORCK Olivier 14 rue de l'Eglise à Lochwiller, du 11/11/2024 au 10/11/2033, au prix de 1,50 € par are (indexé sur l'indice du fermage) venant à échéance le 11 novembre de chaque année et pour la première fois le 11 novembre 2025. La première échéance (2025) correspondra au montant fixé au bail.

M. le Maire est autorisé à signer tout document afférant à ces locations et notamment les baux ruraux à intervenir.

Pour : *unanimité*

Contre :

Abstention :

DCM 2024-24 : Chasse communale

DCM 2024-24.1 : Refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale

Point 12.1

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Considérant le procès-verbal en date du 01/09/2023 relatif à l'affectation du produit de la chasse à savoir la répartition du produit entre les propriétaires durant toute la durée du bail (2024-2033)

Considérant que la gestion de la chasse entraîne des frais annuels pour la Commune (maintenance)

Considérant que les modifications de présentation des fichiers imposés par les trésoreries nécessitent un logiciel

Après délibération, le conseil municipal décide, pour la période 2024-2033, que le coût des frais de gestion estimé annuellement à 300 € HT sera déduit du montant du produit à répartir entre les propriétaires. Pour la 1^{ère} année (2024) le coût pourra être augmenté de 100 € HT/lot ou réserve si spécificité technique.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-24.2. : Répartition du produit de la chasse - Indemnités versées au secrétaire et au trésorier

Point 12.2

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Le trésorier chargé des travaux d'encaissement et de distribution du produit de la chasse et le secrétaire chargé des travaux d'établissement des états annuels de répartition du produit de la chasse aux propriétaires fonciers privés peuvent bénéficier d'une indemnité conformément à une circulaire du préfet de la Moselle du 28/10/1957 en référence à une décision du Ministre de l'Intérieur et du secrétaire d'Etat au budget.

Elle est fixée comme suit :

- Pour la part revenant au secrétaire de mairie : 4% sur le montant des recettes
- Pour la part revenant au trésorier de la commune (actuellement SGC de Saverne) :
 - 2 % sur le montant des recettes
 - 2 % sur le montant des dépenses

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme ci-dessus les indemnités versées au secrétaire et au trésorier dans le cadre de la répartition du produit de la chasse à partir de 2024.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-25 : Mise en conformité des installations électriques – bâtiments communaux- Atelier et églises

Point 13

Rapporteur : Claude HEIM

Par délibération en date du 31/05/2023, le conseil municipal avait décidé de faire procéder à la mise en conformité des installations électriques d'un certain nombre de bâtiments communaux (groupe scolaire, salle de la Wadbuhn à Allenwiller, Mairie et salle à Birkenwald, salle des fêtes à Salenthal et salle Festmatt à Singrist).

Aussi il est proposé de poursuivre cette opération sur d'autres bâtiments communaux.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire procéder à la mise en conformité des installations électriques des bâtiments communaux suivants :

- Hall atelier service technique
- Eglise catholique Allenwiller
- Eglise Saint Louis de Birkenwald
- Eglise Saint Maurice de Salenthal
- Eglise de Singrist

pour un montant estimatif total de 20 000,- € HT (24 600,- € TTC) et de confier les travaux à l'entreprise BIRCKNER de Phalsbourg - la facturation définitive se fera au réel.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces travaux.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2024.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-26 : Vente tracteur DEUTZ

Point 14

Rapporteur : Bruno LORENTZ

La commune a l'opportunité de vendre un tracteur DEUTZ qui n'est plus utilisé par les services et est stationné à l'intérieur du hangar des machines agricoles anciennes. Deux propositions ont été réceptionnées en mairie et sont soumises au conseil municipal.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre le tracteur DEUTZ D 6206 à M. GRAEF Olivier domicilié 5 rue du 21 Novembre SINGRIST 673440 SOMMERAU au prix de 1 500,- (mille cinq cent €uros) TTC (pas de TVA). Ce bien figure à l'inventaire sous le N° 267 21574-2012-01.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette cession

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-27 : Opération « Subvention acquisition récupérateur eau de pluie » - Reconduction

Point 15

Rapporteur : Patricia GUNTHNER

Mme GUNTHNER rappelle qu'en 2022 et 2023, le Conseil municipal avait instauré une aide financière destinée à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie. En 2022, 390 € ont été versés soit 13 récupérateurs et en 2023, 330 € ont été versés soit 11 récupérateurs.

Le Conseil est appelé à débattre sur la reconduction de cette aide et des modalités d'obtention.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ❖ de maintenir l'opération « Subvention à l'achat de récupérateurs d'eau » en 2024
- ❖ de fixer comme suit les modalités d'obtention :
 - Conditions à remplir : Habiter à Sommerau
 - Capacité minimale du récupérateur : 300 litres
 - Montant de l'aide : 30 € par récupérateur (quelle que soit la contenance du récupérateur)
 - Maximum : 1 récupérateur par foyer / an
 - Les personnes ayant bénéficié de l'aide en 2022 et/ou en 2023 pourront en bénéficier à nouveau en 2024
 - Enveloppe annuelle pour l'opération : 1500 €
 - Date limite de dépôt des dossiers : 1^{er} décembre 2024.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget (article 65741). Les dossiers de demandes seront disponibles à la mairie et pourront être téléchargés sur le site de la commune.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

| |
|--|
| DCM 2024-28 : Opération « Subvention pour acquisition arbres fruitiers » - Reconduction |
|--|

Point 16

Rapporteur : GUNTHNER Patricia

Mme GUNTHNER fait part au conseil municipal du bilan de l'opération « Subvention pour acquisition arbres fruitiers » - période 2023-2024 :

| | |
|----------------------|-----------------------------|
| Période concernée : | du 01/06/2023 au 31/03/2024 |
| Nombre de demandes : | 2 |
| Nombre d'arbres : | 6 |
| Montant subvention : | 65 € |

Elle propose de renouveler cette opération pour la période 01/06/2024 - 31/03/2025.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler l'opération « Subvention pour acquisition arbres fruitiers » selon les modalités suivantes :

- Conditions à remplir : Habiter ET planter à Sommerau (parcelles à communiquer)
- Montant de l'aide :
 - 15 € pour les arbres hautes-tiges
 - 10 € pour les arbres demi-tige, les quenouilles et les scions
 - Avec un maximum de 3 arbres au total / an / famille
- Clôture de l'opération : 31 mars 2025 (date de facture)
- Enveloppe pour l'opération 2024/2025 : 1500 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget (article 65741).

Les dossiers de demandes seront disponibles à la mairie et pourront être téléchargés sur le site de la commune.

Pour : *unanimité*

Contre :

Abstention :

DCM 2024-29 : Urbanisme - Informations

Point 17

M. le Maire laisse la parole aux différents rapporteurs pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

Commune-déléguée d'ALLENWILLER - Rapporteur : JAEGER Jacqueline

| DEMANDEUR | ADRESSE TRAVAUX | N° DEMANDE | TRAVAUX | DECISION |
|--------------------------------|------------------------|------------------|---|--------------------------|
| Déclarations préalables | | | | |
| LORENTZ Nicolas | 5 rue de Marmoutier | DP 06700423R0091 | Remplacement de la couverture et des menuiseries / création de 2 lucarnes | ACCORD LE 23/01/2024 |
| COMMUNE ALLENWILLER | Rue de la Bergerie | DP 06700423R0090 | Division en vue de construire | ACCORD LE 29/01/2024 |
| GNS CONSEILS | 23a rue de la Bergerie | DP 06700424R0007 | Pose de panneaux photovoltaïques | RETRAIT LE 13/02/2024 |
| Permis de construire | | | | |
| DONTENWILL Yves | 2 rue de Marmoutier | PC 06700424R0001 | Construction d'un carport | ACCORD LE 29/01/2024 |

Commune-déléguée de BIRKENWALD - Rapporteur : HEIM Claude

| DEMANDEUR | ADRESSE TRAVAUX | N° DEMANDE | TRAVAUX | DECISION |
|--------------------------------|----------------------|------------------|---|-----------------------------|
| Déclarations préalables | | | | |
| SCI DEIMOS | 5 rue de la Chapelle | DP 06700423R0076 | Pose d'un portail et portillon avec changement de clôture | REJET NON COMPLÉTE |
| BRUDER Yves | 6 rue du Heidenkopf | DP 06700423R0087 | Construction d'un Carport | ACCORD LE 01/02/2024 |
| Certificat d'urbanisme | | | | |
| IMMO GEYER | Lieu dit : AM BERG | CU 06700423R0033 | En vue d'une vente de terrain | REALISABLE LE 01/02/2024 |

Commune-déléguée de SALENTHAL - Rapporteur : AUER Maurice

Néant

Commune-déléguée de SINGRIST- Rapporteur : PAULEN René

| DEMANDEUR | ADRESSE TRAVAUX | N° DEMANDE | TRAVAUX | DECISION |
|---------------------------------------|-----------------------|------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| <u>Déclarations préalables</u> | | | | |
| KIENLEN Fabrice | 38 rue du 21 Novembre | DP 06700424R0001 | Modification d'une clôture existante | ACCORD LE 01/02/2024 |

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de ces communications.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-30 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Point 18

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit informer le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

1) Déclarations d'Intention d'aliéner

| Date de réception DIA | N° enregistrement | Bien concerné | Suite donnée |
|-----------------------|-------------------|--|-------------------|
| 20/12/2023 | 2023/22 | 2 rue de la Chapelle BIRKENWALD – Section 1 – Parcelle 229 | Pas de préemption |
| 15/01/2024 | 2024/01 | 29 rue du 21 novembre SINGRIST– Section AA – Parcelle 177 et 208 | Pas de préemption |

2) Marchés

Le Maire a signé :

| Objet | Fournisseurs | Montant € HT |
|---|--------------------------------|--------------|
| Fourniture et pose d'un coussin berlinois + panneaux de voirie – Rue de la Bergerie à Allenwiller | EG Signalisation de Wasselonne | 2 790,- |

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces informations.

Pour : unanimité

Contre : --

Abstention : ---

DCM 2024-31 : Informations Diverses*Point 19*

M. le Maire informe le conseil municipal :

- de l'accident survenu dimanche soir à Allenwiller et qu'il transmettra à la famille du petit garçon, au nom du Conseil municipal, la profonde solidarité et le soutien de la commune dans cette terrible épreuve.
- que les travaux concernant l'antenne-relais d'Allenwiller sont en cours et que l'antenne devrait être opérationnelle d'ici fin mai 2024
- que le prochain conseil aura lieu début avril après le WE de Pâques – il sera dédié en grande partie au budget.

Mme FRIEDERICH signale que des rodéos sauvages ont lieu sur la route forestière entre Allenwiller et Birkenwald.

Mme GUNTNER informe le conseil que la commune organise une opération « Nettoyage de Printemps » le 23/03/2024. Un flyer sera distribué pour inviter les habitants de Sommerau et les associations à participer à cette action citoyenne.

M. FRIEDRICH Jean-Louis rend compte de l'état d'un chemin rural au lieu-dit « Rammelsberg » - la commission des travaux en prend acte.

Mme JAEGER informe le conseil municipal :

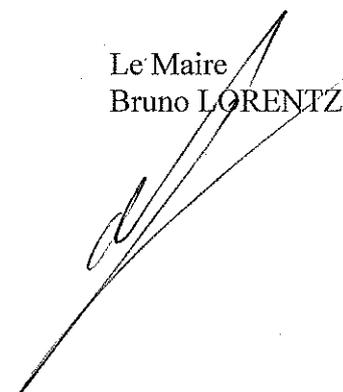
- que l'Association des parents d'élèves La Marelle organisera une Chasse aux œufs le 23/03 dans l'après midi
- que la Bibliothèque organisera les 22 et 23/03 un atelier de bricolage de Pâques
- que le repas des aînés initialement prévu le 20/10 doit être reporté au 27/10/2024 (pour des raisons de planning).

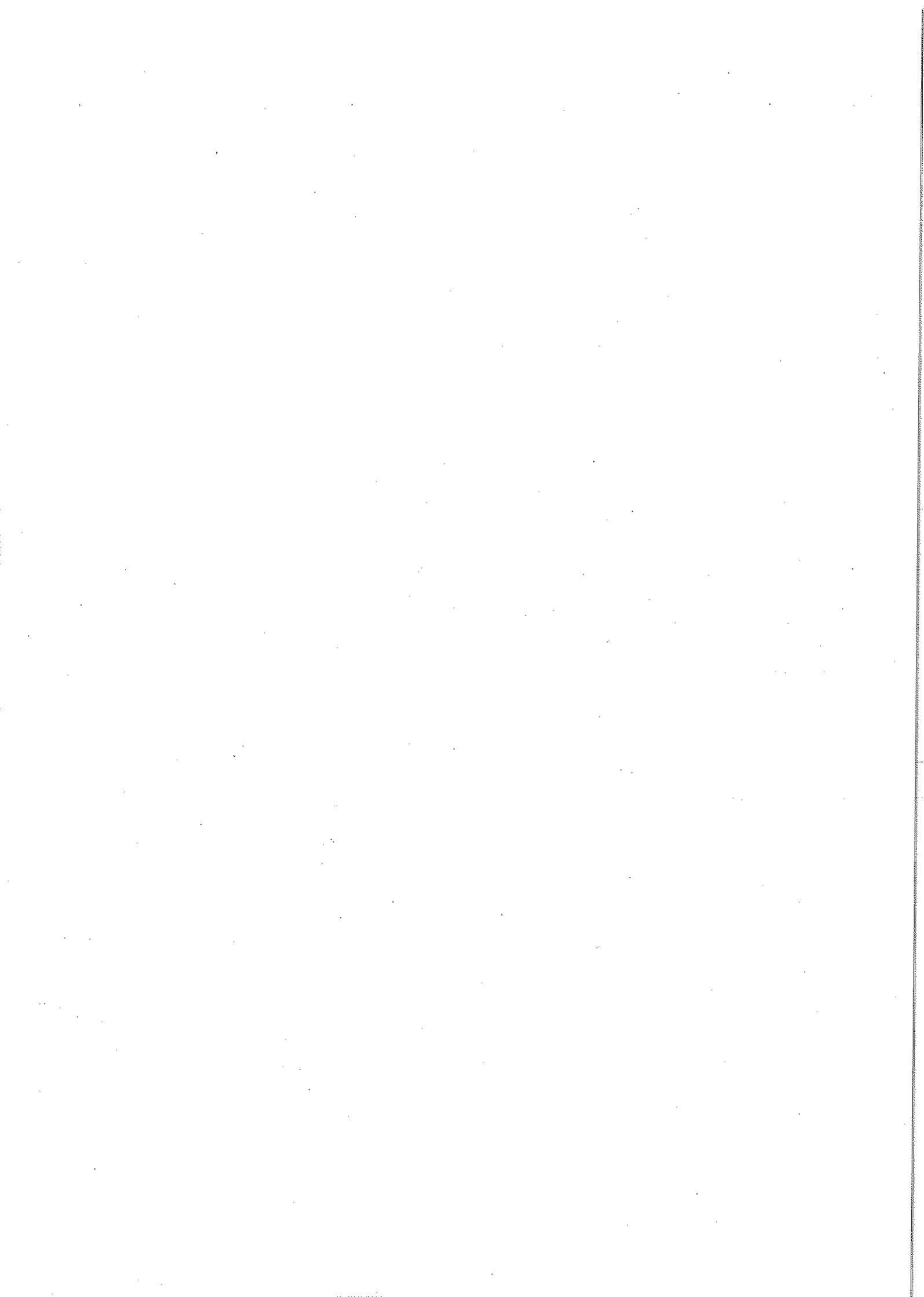
L'ordre du jour étant épuisé (point 2024-13 à point 2024-31) et aucune question posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20H45.

Le secrétaire de séance
Béatrice LORENTZ

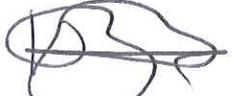
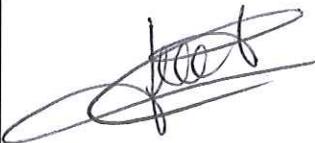
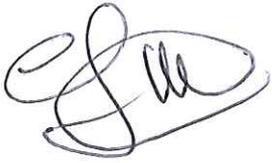
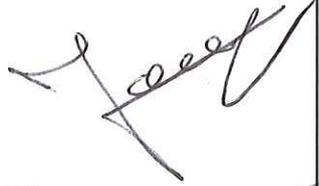
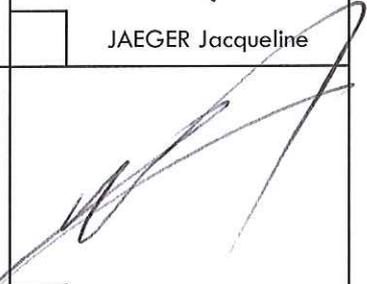


Le Maire
Bruno LORENTZ





CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMERAU
LISTE DE PRESENCE
SÉANCE DU 20 FEVRIER 2024

| | | | |
|---|--|--|---|
|  |  |  |  |
| <input type="checkbox"/> ANDRES Jean Jacques | <input type="checkbox"/> ANTONI Cathy | <input type="checkbox"/> AUER Maurice | <input type="checkbox"/> BRUNNER Bruno |
|  | <i>NE</i> |  |  |
| <input type="checkbox"/> CHAMPEL Jean-Marc | <input type="checkbox"/> DE LA HOGUE Arnaud | <input type="checkbox"/> FRIEDERICH Vanessa | <input type="checkbox"/> FRIEDRICH Jean-Louis |
|  |  |  |  |
| <input type="checkbox"/> GUNTNER Patricia | <input type="checkbox"/> GUTH Julien | <input type="checkbox"/> HEIM Claude | <input type="checkbox"/> JAEGER Jacqueline |
| <i>NE</i> | <i>à Heim Claude</i> |  |  |
| <input type="checkbox"/> JOCQUEL Julien | <input type="checkbox"/> KIEFFER Josiane | <input type="checkbox"/> LORENTZ Béatrice | <input type="checkbox"/> LORENTZ Bruno |
| <i>à Jaeger Jacqueline</i> |  |  |  |
| <input type="checkbox"/> MOEBEL Christelle | <input type="checkbox"/> OSTERMANN Céline | <input type="checkbox"/> PAULEN René | <input type="checkbox"/> RENAULT Stéphane |
| <i>à Lorentz Béatrice</i> |  | | |
| <input type="checkbox"/> ROTH Larissa | <input type="checkbox"/> SCHALL Véronique | <input type="checkbox"/> WAGNER Sabine | |

P Procuration

